

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE N°054/2021

Service : URBANISME
Tel. : 04 76 29 80 55
Réf. : ALG/AF

OBJET : NUMEROTATION DE VOIRIE DU LOT GD2 DE LA ZAC DES MINOTIERS SITUE RUE DE LA PAIX, AVENUE CHARLES DE GAULLE, VENELLE RATZA BRENTSE ET VENELLE ROSETTE WOLCZAK

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-28

VU la délibération n° 16 du conseil municipal de la ville de Pont de Claix en date du 25 novembre 2021 dénommant la venelle Ratza Brentse au sein de la ZAC des Minotiers

VU la délibération n° 17 du conseil municipal de la ville de Pont de Claix en date du 25 novembre 2021 dénommant la venelle Rosette Wolczak au sein de la ZAC des Minotiers

VU le permis de construire n° 038 317 19 1 0002, déposés par COGEDIM, pour la création de 118 logements, situé rue de la Paix, avenue Charles de Gaulle, venelle Ratza Brentse et venelle Rosette Wolczak à PONT DE CLAIX et délivré en date du 16 septembre 2019

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le hall A est adressé au n°8 rue de la Paix, conformément au plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le hall B est adressé au n°7 avenue Charles de Gaulle, conformément au plan annexé au présent arrêté

ARTICLE 3 : Le hall C est adressé au n°1 venelle Ratza Brentse, conformément au plan annexé au présent arrêté

ARTICLE 4 : Le hall D est adressé au n°1 venelle Rosette Wolczak, conformément au plan annexé au présent arrêté

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 038-213803174-20211201-AR_2021_054-AR

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur Le Maire
- A l'intéressé
- La Poste
- Le Cadastre
- Le SDIS

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 09/12/2021
- publication le 09/12/2021
- et (ou) notification le 09/12/2021

A PONT DE CLAIX, le 01 décembre 2021

Le Maire,
Christophe FERRARI.



Envoyé en préfecture le 09/12/2021

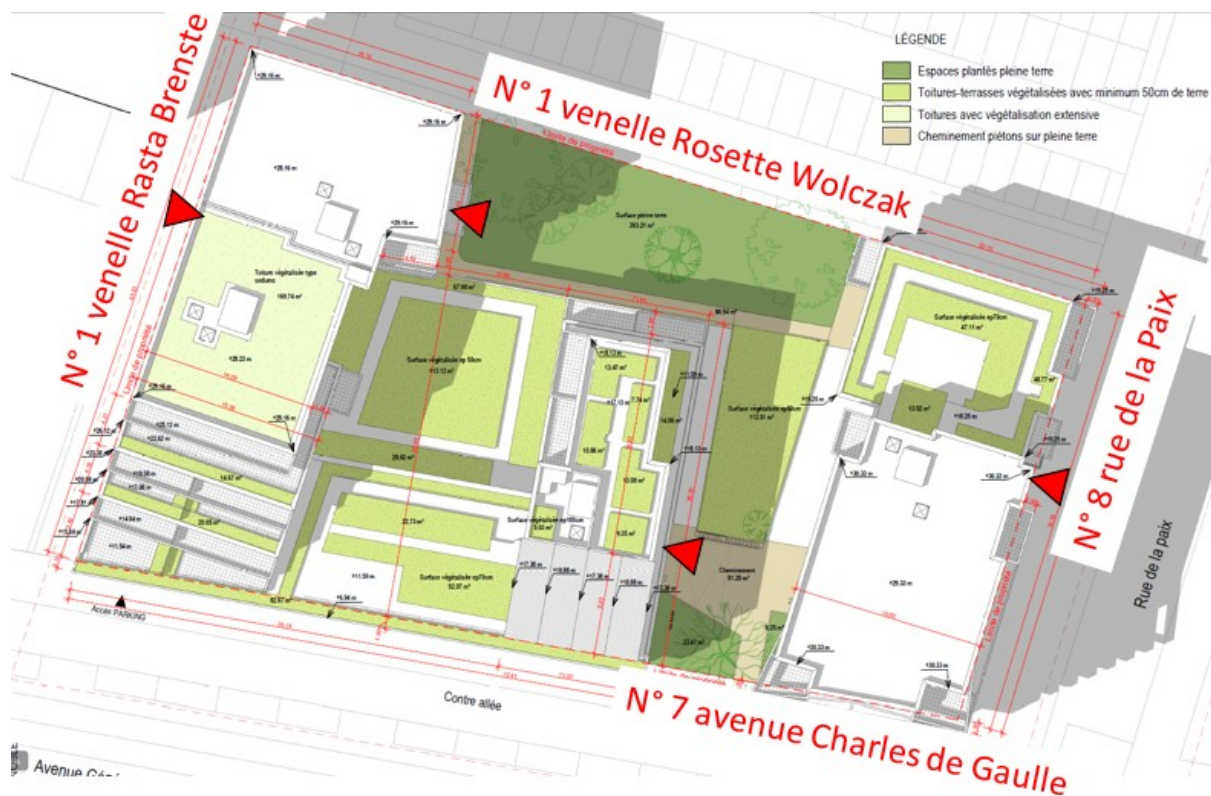
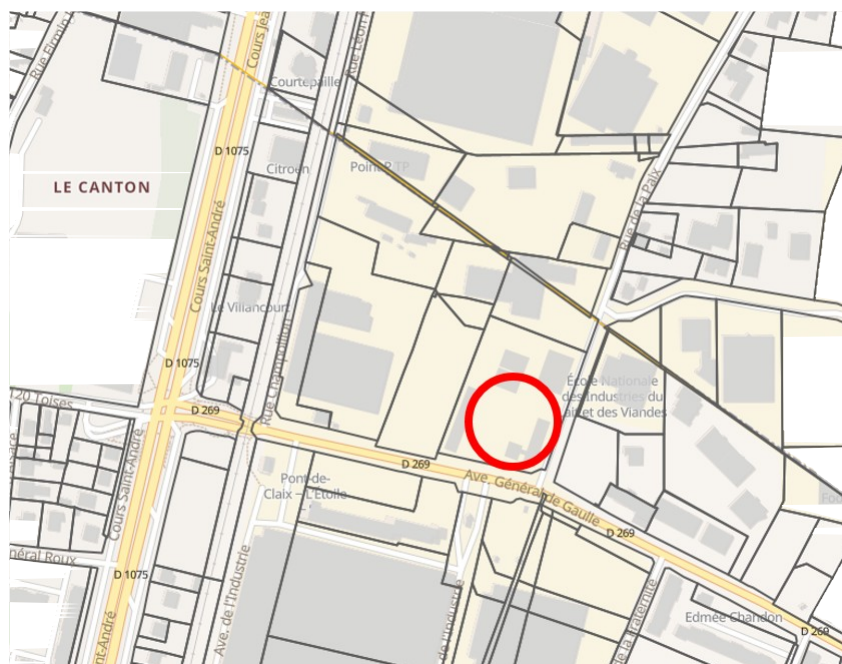
Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 038-213803174-20211201-AR_2021_054-AR

Annexe : plans de localisation et de numérotation





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : JOUFFREY Jacqueline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR_2021_054
Date de la décision:	2021-12-01 00:00:00+01
Objet:	Numérotation de voirie de lot GD2 de la Zac des Minotiers situé rue de la Paix, avenue Charles de Gaulle - Venelle Ratza BRENSTE et Venelle Rosette WOLCZAK
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	3.4 - Limites territoriales
Identifiant unique:	038-213803174-20211201-AR_2021_054-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à jacqueline.jouffrey@ville-pontdeclaix.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20211201-AR_2021_054-AR-1-1_0.xml	text/xml	979
nom de original:		
AR_2021_054_URBA GD2.pdf	application/pdf	345028
nom de métier:		
99_AR-038-213803174-20211201-AR_2021_054-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	345028

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2021 à 08h50min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2021 à 08h50min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2021 à 08h50min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2021 à 09h00min25s	Reçu par le MI le 2021-12-09